



PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du mercredi 5 février 2003, à 20H15
à la Salle de Spectacles

1^{ère} séance 2003

Séance du mercredi 5 février 2003

Présidence de M. Gilbert Nicolas, président

Je vous souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal.

J'adresse également un cordial salut à Madame la Syndique et aux membres de la Municipalité, à notre huissier, M. Jimmy Bornand, aux représentants de la presse ainsi qu'au public qui nous font le plaisir de suivre nos débats, ici ou par l'intermédiaire de la télévision régionale.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

66 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Nadine Cherpit
Karine Clerc Ulloa
Roselyne Ruchet
Simone Szenyan-Reymond
Florence Widmer

MM. Jean-Claude Berger
Henri Delapierre
Cédric Hostettler
Kocher Christophe
Pierre Larchevêque
Nicolas Noël
Claude Regenass
Pascal Ruschetta

Est absent :

M. Michel Grenacher

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour sera donc suivi tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2002.
2. Démission - Assermentation.
3. Communications de la Présidence.
4. Communications éventuelles de la Municipalité.
5. Communications éventuelles de la Commission des finances.
6. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

7. Préavis No 18 :

Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

M. Bernard Saugy, président-rapporteur.

8. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2002

M. le Président ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

Il indique que quelques erreurs de transcription se sont glissées dans la lettre de démission datée du 29.11.02 de M. Roland Willomet.

Voici donc le courrier dûment corrigé :

Monsieur le Président,
Chers Collègues, Amis et Amies,

Renens, c'est la ville où je suis né en 1926 et où se sont déroulées mon enfance, mon adolescence, ma vie familiale et professionnelle, très intégrée aux activités publiques locales et régionales. Un intermède de 5 ans, consacré à l'aide au développement, m'a conduit en Algérie.

En vous annonçant ma démission du Conseil communal, je tiens à vous exprimer une conviction et formuler un vœu pour l'avenir de Renens.

Au sein du Conseil communal, mes préoccupations se sont notamment branchées sur le développement régional. A ce sujet, 40 ans après l'avènement du Service de l'Aménagement du Territoire, je peux réaffirmer que nous avons accumulé deux générations de retard dans l'approche politique de l'urbanisation. il en découle, aujourd'hui, une image plutôt sombre du futur communal ; nous la connaissons tous !

Après le moratoire cependant, un espoir se concrétise pour notre région :

- *L'instauration d'une coopération intercommunale, à travers les projets prioritaires dont les objectifs et la planification sont ou seront impérativement définis par les communes ; il en découlera des perspectives économiques nouvelles, équilibrées entre les investissements et les avantages multiples qu'en retireront chacune d'elles.*

Le vœu que j'exprime, en vous quittant, c'est que le Conseil communal, grâce à vous, s'inscrive, très systématiquement, dans un développement économique et urbain à prédominance régionale, dans lequel les populations des communes se reconnaissent, en bénéficiant des mêmes droits et avantages économiques et sociaux.

En vous réitérant mon attachement à la commune de Renens, je vous transmets, Monsieur le Président, Chers Collègues, Amis et Amies, mon plus cordial message.

Signé par : Roland Willomet

Soumis à l'approbation de l'assemblée, ce procès-verbal est accepté tel que modifié à l'unanimité.

M. le Président remercie Madame la Secrétaire pour son travail.

2. Démission - Assermentation

Suite à la démission de Monsieur le conseiller communal Roland Willomet, démissionnaire lors de la séance du 5 décembre écoulé, **M. le Président** prie Madame Christine Sartoretti Girardin, candidate viennent-ensuite du groupe Arc-en-Ciel, de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et invite cette dernière, ainsi que le public, à se lever.

M. le Président donne lecture de la formule du serment et prie la nouvelle conseillère de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "je le promets" :

Lecture du serment

M. le Président remercie **Madame Ch. Sartoretti Girardin** (AeC) de son engagement au service de la Commune et la prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Communications de la Présidence

- Discours :

Permettez-moi de vous souhaiter à toutes et à tous mes meilleures vœux pour l'an 2003, lequel est déjà bien entamé, mais il n'est jamais trop tard pour souhaiter joie, bonheur, santé et réussite. Que cette nouvelle année soit chaleureuse, bénéfique et porteuse de bonnes nouvelles pour chacun.

Un grand merci aux membre du Bureau 2002 pour tout le travail accompli, surtout pour avoir manœuvré efficacement suite à l'introduction du vote par correspondance ; et à ce propos, je vous rappelle les votations qui auront lieu le week-end prochain et que seuls les bureaux de l'Hôtel-de-Ville et des Baumettes seront ouverts, le dimanche matin uniquement de 10h00 à 12h00.

Je souhaite et requiers votre appui pour que tous les débats, interventions, motions, autres interpellations ou questions qui seront discutés lors des prochains conseils communaux le soient dans le respect de chacun. Que les critiques éventuelles ne reflètent pas la vindicte politicarde, mais qu'elles soient objectives et constructives ; une critique valable ne peut être qu'accompagnée d'une proposition d'amélioration ou pour le moins d'une modification visant à éliminer les défauts existants.

Car comme le disait un célèbre humoriste français ; je cite Francis Blanche : "Face au monde qui change, il vaut mieux penser le changement que changer le pansement !"

Je compte sur vous pour que nos débats soient fructueux et que la population renanaise, les sociétés et entreprises locales, puissent en profiter pleinement. Car ne l'oublions pas, nous nous devons de faire le mieux possible dans la mesure de nos moyens. Le futur existe pour être porteur de changement et nous pouvons dans une certaine mesure le maîtriser.

Afin de respecter l'intervention de M. Paul Mettraux, en référence à l'article 40 de notre règlement du Conseil communal, je rappelle que le Bureau du Conseil et le Conseil communal attendent les rapports sur l'activité des commissions permanentes pour l'année 2002. Pour ce faire, je vous propose deux façons de procéder : soit ceux-ci sont envoyés au Président du Conseil communal et j'en ferai lecture lors des "communications de la Présidence" ou lecture est faite par un membre désigné par ladite commission avec annonce par écrit au Bureau du Conseil, afin de pouvoir porter ce point à l'ordre du jour (attention au délai, le prochain Bureau du Conseil aura lieu le vendredi 21 février 2003).



- En ce qui concerne la "**commission de recours en matière d'impôts**" - dont je suis le président - je vous informe que l'activité pour l'année 2002 se résume à une séance pour un seul recours concernant l'impôt foncier.



- Le Bureau du Conseil a reçu en date du 18 janvier 2003 un courrier de Mme Karine Clerc Ulloa, conseillère communale :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous annonce que j'ai eu une petite fille, Mathilde, le 27 décembre 2002.

Je serai donc absente lors des prochaines conseils communaux, soit ceux du mois de février et du mois de mars. Je vous remercie d'ores et déjà de m'excuser pour ces deux séances et je vous informerai par la suite si cette absence devait se prolonger.

En vous transmettant à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2003, je vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de recevoir mes salutations les meilleures.

Signature : Karine Clerc Ulloa

Le Bureau et le Conseil communal adressent leurs vives félicitations aux parents et souhaitent une cordiale bienvenue à Mathilde ; ils lui adressent tous leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur.

M. le Président informe du dépôt de :

- Diverses questions à la Municipalité, M. Roger Gumy (rad.)
- Interpellation concernant le G8, M. J.-P. Rouyet (F.r.)
- Intervention concernant "planning familial du CHUV", Mme E. Torriani (F.r.)

Ces objets seront traités en priorité au point No 8 de l'ordre du jour "Propositions individuelles et divers".

M. le Président ouvre la discussion ; la parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion.

4. Communications de la Municipalité

Mme A.-M. Depoisier, syndique, souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2003.

Tous les membres du Conseil communal ont reçu un courrier concernant "l'état des motions, interpellations et questions en suspens au 31 décembre 2002", ainsi qu'une réponse municipale à la question posée par Madame la Conseillère communale Mireille Bandelier concernant l'affichage. Néanmoins, la Municipalité a encore d'autres communications à transmettre.

- Mme Martine HEINIGER Cheffe du Service Urbanisme-Constructions-Bâtiments
- Mme Magali ZUERCHER Architecte à Lausanne

Experts

- M. Jean-Claude BOURGEOIS Adjoint technique au Service
Urbanisme-Constructions-Bâtiments
- M. Lorenzo PEDRAZZINI Expert immobilier à Genève
- M. Philippe CARDIS Expert immobilier à Lausanne

Le collège d'experts sera appelé à suivre toutes les étapes du concours et il se réunira pour la première fois le 12 février 2003. Sa tâche initiale est d'approuver le cahier des charges qui servira de fil conducteur aux concurrents et aux examinateurs.

Après un appel d'offres à fin février, 8 bureaux seront mandatés pour présenter un projet. Ce choix fera l'objet de notre prochaine communication.

M. M. Perreten, conseiller municipal :

Réponse à l'interpellation concernant les déchets à Renens déposée par Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts le 5 décembre 2002.

En date du 5 décembre 2002, Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa a déposé une interpellation concernant les déchets à Renens. Par la présente, nous pouvons répondre de la manière suivante à la demande de l'interpellatrice :

La Commune de Renens a mis en place le ramassage séparé des déchets dès les années 70 déjà.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 6 collectes sélectives effectuées selon le système dit "porte à porte" qui permettent d'extraire des ordures ménagères le papier et le carton, le verre, les déchets encombrants incinérables, la ferraille et les déchets compostables.

Depuis 1995, la déchetterie intercommunale est en activité et tous les déchets ménagers peuvent y être déposés gratuitement, exceptés les ordures ménagères et les pneus.

En 1996, une étude a été réalisée avec les communes partenaires de la déchetterie sur la création éventuelle d'Eco-points, points fixes de récolte des déchets par des containers enterrés ou des containers en surface. L'étude s'est portée sur le système enterré.

Pour la commune de Renens, le coût était d'environ Fr. 2'200'000.- pour la fourniture des éléments, leur pose et les travaux de génie civil des 30 postes nécessaires pour desservir l'entier du territoire communal.

Suite à cette étude et tenant compte également du fait que ces Eco-points, expérience faite avec les bennes de quartiers, pose des problèmes au niveau du respect du tri, des dépôts sauvages demandant surveillance et nettoyages fréquents, toutes les communes concernées ont décidé de maintenir le ramassage "porte à porte", complété par la mise à disposition de leurs citoyens d'une déchetterie.

Réponses aux questions posées

- **Quel est l'état actuel des containers mis à disposition de la population pour le tri de ses déchets (où y en a-t-il et combien ?)**

Réponse :

- Pour les déchets compostables, actuellement 5 composts de quartiers sont à disposition. Pour l'aluminium, 5 presse-boîtes sont installés.
- Pour les huiles végétales, 2 bacs collecteurs sont installés.
- Pour les piles électriques, 19 corbeilles de couleur jaune sont réparties sur le territoire communal.

Les emplacements de ces divers "containers" sont énumérés dans le calendrier officiel pour le ramassage des ordures ménagères et autres déchets.

- **Quels lieux stratégiques seraient envisageables pour en installer ?**
- **Pourrait-on installer dans ces lieux un lot de containers et un compost, de manière à ce que la distance qui sépare la population (y compris celle qui ne possède pas de véhicule) soit suffisamment petite pour ne pas être dissuasive ?**

Réponse aux deux questions : L'étude de 1996 déterminait les emplacements, le type et le nombre de containers. Mais comme dit plus haut, il y a plus d'inconvénients que d'avantages aux déchetteries de quartier.

De plus, il est difficile d'implanter celles-ci. Personne ne les veut devant chez lui, mais par contre, il ne faut pas qu'il ait plus de 150 m à faire pour y aller.

Pour les containers enterrés, les seuls endroits possibles sur des terrains communaux ont, en principe, un sous-sol encombré de câbles et tuyaux divers.

- **Pourrait-on exiger de la part des propriétaires qu'ils mettent à la disposition des locataires des containers en suffisance et distincts ?**

Réponse : Lors d'une mise à l'enquête pour la construction ou la transformation d'un bâtiment de plusieurs appartements, il est stipulé dans le permis de construire que le propriétaire met à disposition des locataires suffisamment de containers pour la récolte des ordures, du verre, du papier et des déchets compostables.

Dans d'autres cas, par exemple si des problèmes de tri des déchets sont constatés, le Service de voirie prend directement contact avec le concierge, le propriétaire ou la gérance de l'immeuble concerné et leur demande de mettre à disposition des locataires les containers nécessaires à la récolte séparée des différents déchets.

- **Si des mesures sont prises, il faudrait également en informer la population, afin de la sensibiliser sur les enjeux écologiques et sociaux, et les responsabilités de chacun, individuelles et collectives.**

Réponse : Par la distribution annuelle du calendrier officiel pour le ramassage des ordures ménagères et autres déchets, les campagnes d'affichage, la gestion de composts de quartier et les contrôles de la Voirie, la population est informée et sensibilisée sur la marche à suivre qui permet un ramassage et un traitement des déchets écologiques.

Nous considérons par la présente avoir répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts.

Mme A.-M. Depoisier, syndique, indique en préambule qu'il sera répondu à l'interpellation de Mme Elena Torriani et consorts relative aux amendes perçues par les TL du 5 décembre 2002, lors de la prochaine séance du Conseil communal. En effet, elle a reçu dernièrement les renseignements manquants de la part des TL.

- ECAL - Ecole cantonale d'Art de Lausanne

Au début du mois de novembre dernier la Municipalité a été informée du projet de transformation des bâtiments de l'usine IRIL pour accueillir l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne.

L'ECAL est actuellement située à Bussigny et à Lausanne. Depuis l'arrivée de Pierre Keller à sa direction, l'ECAL a acquis une large renommée internationale et le nombre d'étudiants a rapidement augmenté. Dès lors cette haute école se trouve à l'étroit. Les locaux industriels d'Irill ont enthousiasmé Pierre Keller et le propriétaire s'est montré intéressé à réhabiliter son bâtiment en vue d'une location à cette institution à la fois de formation et de culture. Les services cantonaux concernés participent à l'étude de faisabilité,

La Municipalité s'est immédiatement déclarée heureuse de voir s'implanter dans notre ville une école aussi prestigieuse. Nous l'avons écrit à Madame la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, à Monsieur P. Keller ainsi qu'à Monsieur Nussbaumer, les assurant que Renens mettra tout en œuvre pour faciliter les démarches administratives et techniques qu'entraîne un tel projet.

▪ **Commune de Chavannes-près-Renens**

Lors de notre dernière séance, le 5 décembre dernier, je vous annonçais la tenue d'une séance de toutes les communes de l'ouest, y compris Prilly, avec la participation de Monsieur le Conseiller d'Etat Pierre Chiffelle, des membres de la commission de contrôle et de Monsieur Denis Décosterd, responsable du dossier ETACOM.

Toutes les Municipalités étaient présentes. Après une information sur la situation financière de Chavannes, un bon débat a eu lieu sur le rôle de l'Etat dans cette affaire et celui des communes de la région. Beaucoup de propositions à court terme ont été émises, mais il a été convenu que des propositions à long terme devaient être pensées. Pour ce faire, un groupe de travail intercommunal va se mettre en place avec l'aide éventuelle d'un intervenant extérieur encore à discuter.

La séance du BI de demain doit reprendre cette question.

Avant Noël, le Conseil d'Etat a décidé d'avancer, comme solution d'urgence, les 5 millions nécessaires au remboursement de l'emprunt auprès de la Centrale d'émission des communes suisses. Il propose au Grand Conseil d'accorder une garantie à concurrence de la somme totale de Fr. 18'495'000.- pour les emprunts nécessaires jusqu'au 31 décembre 2003. Une convention entre la commune et l'Etat de Vaud comprend un certain nombre d'engagements de la part de Chavannes. Le Grand Conseil doit encore se prononcer sur ce décret.

Actuellement, Chavannes - avec l'aide de spécialistes de l'Etat - établit une planification permettant le redressement de ses finances

La Municipalité reste en contact régulier avec Chavannes, cherche et proposera des solutions à long terme en vue d'une collaboration plus étroite avec sa voisine.

M. le Président ouvre la discussion sur les communications municipales.

Mme M. Bandelier (soc.) : Le 3 octobre 2002, je posais à la Municipalité de Renens une question relative à l'affichage et comportant deux volets.

Aujourd'hui, pour m'en tenir à cette métaphore, j'ai l'impression que l'artisan est passé, qu'il a bien arrimé un des contrevents, mais qu'il a oublié le second qui continue à battre joyeusement.

En effet, je suis infiniment reconnaissante à la Municipalité d'être intervenue avec détermination quant aux pubs « Porno-star »; le résultat est là !

En revanche, je ne suis pas satisfaite de la réponse donnée à propos du rythme d'affichage. Merci, certes, pour les explications fournies au sujet du Festival sarde, mais j'avoue qu'elles m'intéressent modérément, étant donné le caractère de simple exemple que je voulais donner à ce cas.

Je retiens au contraire que, dès janvier 2002, la SGA a adopté des règles plus restrictives, en nous livrant une partition rythmée sur les lundis pairs et impairs, mise en musique au-delà des frontières cantonales, et soumise à de drastiques conditions de prélocation. D'ailleurs, ces panneaux allant par trois et variant alternativement n'évoquent-ils pas une sorte de militarisation de la valse ?

En tout cas, si cette réglementation émanait de l'administration communale, on ne manquerait pas de crier haro sur ses fonctionnaires tatillons, pour décréter aussitôt la nécessité de confier cette tâche à une entreprise privée, plus efficace.

Comme j'ai tendance à me lancer dans de trop longues interventions, je me ferai violence ce soir pour être plus concise en me contentant d'exposer un bref catalogue d'idées à creuser pour notre affichage culturel :

- utiliser les deux faces d'un panneau pour deux messages différents ;
- ne pas mettre plus d'un exemplaire de chaque sorte pour un groupe de trois ;
- envisager la possibilité de gérer la pose et la dépose des affiches à l'échelon communal ; à cet égard, penser à requérir les services – bon marché – d'un ou plusieurs étudiants ;
- en bref, respecter suffisamment les activités culturelles pour s'adapter à la réalité des prestations offertes plutôt qu'aux diktats de la SGA.

Les méfaits d'une certaine mondialisation ne commencent-ils pas au niveau des petites choses ?

Merci donc à la Municipalité d'examiner plus attentivement ces suggestions et de rendre réponse à notre Conseil dès que possible.

M. J.-F. Clément (soc.) : L'arrivée de l'ECAL sur notre commune est un projet magnifique, notre groupe soutient ce projet et invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour qu'il puisse se concrétiser dans les faits et que l'ECAL puisse voir le jour à Renens.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) remercie la Municipalité au nom de Madame K. Clerc Ulloa pour sa réponse ; il indique également qu'elle reviendra probablement sur le sujet lors de son retour au Conseil communal.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée.

5. Communications éventuelles de la Commission des Finances

La commissions des finances n'a aucune communication.

M. le Président indique que **M. Jean-Marc Reymond** - groupe "Arc-en-Ciel" - sera le président de la commission des finances pour l'année 2003.

6. Communications éventuelles de la Commission des Affaires Régionales et Intercommunales

M. le Président indique qu'il n'y a aucune communication de la part de la commission des affaires régionales et intercommunales.

Il donne lecture d'un courrier de démission d'un membre de la commission des affaires régionales et intercommunales :

Monsieur le Président,

Les années passent et ne se ressemblent pas. Les emplois du temps sont de plus en plus chargés et me laissent de moins en moins de disponibilité.

En effet, de nouveaux aménagements d'horaires ne me permettent plus d'être disponible en début de soirée. De ce fait, je te prie, Cher président, d'accepter ma démission de la CARIC avec effet immédiat.

Je souhaite, à cette commission, une longue et prospère réflexion sur les besoins régionaux de l'Ouest lausannois, car je reste persuadé que cette commission à un bon avenir.

En te remerciant de l'attention portée à ces lignes, je te prie, Cher Président, d'accepter mes meilleures salutations.

Signé : Pierre Borloz

M. Le Président indique que conformément à l'art. 41 de notre Règlement du Conseil communal :

"(...) lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel est rattaché le membre à remplacer. (...).

Le groupe socialiste devra présenter un(e) remplaçant(e) à la commission permanente des affaires régionales et intercommunales à la prochaine séance du Conseil communal.

7. Préavis No 18

Création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.

M. Bernard Saugy, président-rapporteur.

M. B. Saugy (AeC), président-rapporteur, présente le rapport de la commission d'étude :

La commission d'étude s'est réunie le 21 novembre 2002, à 19h30.

Etaient présent(s) : Messieurs les conseillers municipaux Pascal Petter et Jean-Jacques Ambresin, Monsieur le Commissaire Bernard Bovard, Monsieur Pascal Spoeri, responsable des taxis à la Commune de Lausanne.

Mesdames Antoinette Schaffner et Nicole Haas-Torriani, Messieurs Pierre Borloz, Hubert Desboeufs, Roland Divorne, Alexandre Goedecke, Pascal Ruschetta et Bernard Saugy, président-rapporteur.

Etaient excusé(e)s : Madame Nadine Cherpit et Monsieur Jean-Claude Blanchard.

Monsieur le conseiller municipal Petter fait état des réticences de la Municipalité à soumettre ce préavis au Conseil communal, préavis qui met sur pied une association de communes lourde pour servir un règlement tout aussi lourd. Monsieur le conseiller municipal Ambresin et Messieurs Spoeri et Bovard ont présenté le projet et répondu à toutes les questions des commissaires.

Tout d'abord, les commissaires réaffirment leur solidarité avec les communes voisines et souhaitent leur éviter des désagréments ou des retards en proposant des modifications unilatérales, mais regrettent que les discussions n'aient pas commencé avant qu'il ne soit trop tard pour tenter de simplifier le fonctionnement de cette association.

M. Petter a renseigné la commission sur l'impossibilité de déléguer ce rôle d'arbitre à Lausanne Région. Ceci aurait évité de devoir rassembler 30 personnes avec une majorité qualifiée, et ceci pour préparer et contrôler le règlement des taxis, obsolète à plus d'un titre.

Ce règlement d'un autre temps gère des «contingents» de taxi A qui ont le «privilege» de parquer sur le domaine public et tente d'imposer un tarif de corporation autour d'une centrale d'appel anciennement financée par Lausanne et actuellement reprise par la corporation. Tarif maximum ou tarif imposé ? Il semble en tout cas que des courses charter sont organisées pour les élèves et pour des groupes à des prix plus bas, (ce qui est bien) et pourtant l'on nous affirme qu'un taxi A doit monter son tarif lorsqu'il sort de la limite de taxe.

Certains commissaires pensent que ces tarifs pénalisent les usagers en retardant le développement de systèmes modernes de groupement des courses pour en partager le prix. Or, actuellement ces courses sont réservées à quelques personnes dépendantes ou privilégiées. Une enquête de MIS Trend de 1989 montre que dans l'ouest lausannois près de 30 % des personnes sondées restent dans la périphérie contre 17 à 20 % au nord et à l'est. L'expérience de l'ouest montre la difficulté d'organiser des transports publics périphériques attractifs. Dans ces conditions, une organisation par téléphones mobiles de regroupements des courses avec des voitures à 8 à 9 places, pas plus chères qu'une limousine, serait de nature à offrir une alternative réelle à la voiture individuelle et ceci en améliorant l'ordinaire des conducteurs de taxi. Plutôt que de rêver d'une inaccessible concession A, peut-être les taxis B pourraient-ils déjà mettre sur pied une telle organisation, mais aucun élément du règlement ne les encourage dans cette direction.

Les interdictions et autorisations de parquer selon la licence sur le domaine public balisé taxi ou balisé bleu ou blanc, nous ont paru bien compliquées.

Les règlements nous ont aussi paru bien compliqués, reprenant des truismes pour tous les conducteurs et peu centrés sur une organisation rationnelle de cette composante essentielle des transports urbains.

Les statuts de cette association de communes exigée par le Canton au nom de la nouvelle loi sur les communes impliquent des rencontres de 30 municipaux et conseillers communaux et un coût aux collectivités de Fr. 200'000.--, en chiffres ronds, pour régir une activité privée.

Concernant la répartition des frais par habitant prélevés par la fiscalité communale, la CARIC déplore une fois de plus cette répartition qui semble si naturelle aux riches. L'étude citée de MIS Trend montrait que 5 % des questionnés dans l'ouest et 10 % à Renens prennent le taxi une fois par mois alors qu'ils sont de 26 à 30 % à l'est.

De plus, la nouvelle constitution cantonale vaudoise dit à son chapitre 3 : Fiscalité et péréquation intercommunale article 167 2. Le régime fiscal respecte les principes d'universalité et d'égalité de traitement. L'impôt respecte en outre le principe de la capacité contributive.

La commission condamne donc cette répartition dont le caractère anticonstitutionnel sera renforcé dès le 14 avril 2003 et demande au conseil intercommunal des taxis de revoir cette répartition des charges.

Par 5 voix pour, 1 contre et 2 abstentions, la Commission par solidarité avec les communes voisines vous recommande d'accepter ce préavis tout en contestant le contenu et ceci pour éviter un îlot du tarif urbain au détriment des utilisateurs des communes voisines.

M. le Président ouvre la discussion.

M. J.-F. Clément (soc.) : Le préavis, ainsi que le rapport de la commission chargée de l'étudier le mentionnent tous les deux : le mode de financement ne tient pas compte de la capacité contributive.

La clé des répartitions des charges est effectuée par le seul biais du nombre d'habitants. Ce mode de faire est inéquitable cela a déjà été dit !

Le groupe socialiste tient à le répéter ; nous sommes souvent intervenus pour que d'autres modes de répartitions de charges soient appliqués. Cependant, compte tenu de l'enjeu financier et pour ne pas pénaliser le citoyen de Renens qui a recours aux services des taxis, nous allons donc soutenir ce préavis.

M. le Président clôt la discussion, étant donné que la parole n'est plus demandée et prie le président-rapporteur de bien vouloir lire les conclusions du préavis :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 18 de la Municipalité, du 28 octobre 2002,
Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. approuve la création d'une association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
2. approuve, tels qu'ils figurent dans le présent préavis, les statuts de ladite association.

M. le Président soumet les conclusions municipales au vote ; elles sont acceptées par 31 voix pour, 12 voix contre et 20 absentions.

8. Propositions individuelles et divers.

M. R. Gumy (rad.) pose diverses questions à la Municipalité :

Au carrefour de l'avenue du Censuy et de la rue du Caudray, il est donné la possibilité aux véhicules provenant de la Piscine c. à d. de la route de Chavannes, de la rue du Léman ou de l'avenue de la Piscine, d'emprunter la direction du rond-point de Préfaully ou de celui du Obi.

Depuis l'ouverture à la circulation de l'avenue du Silo, il semble que les flux principaux des véhicules passent soit par l'avenue du Silo, soit par l'axe rond-point de Préfaully, avenue du Censuy et rue de Caudray.

Aux heures de pointe, le flux des véhicules provenant de la piscine donc de la route de Chavannes et de l'avenue de la Piscine, et celui des véhicules en provenance du Caudray en direction de la piscine doivent profiter des rares interruptions du flux Censuy-Caudray pour se glisser vers Préfaully ou vers la piscine selon le cas. Je pense que l'introduction d'un rond-point n'est pas imaginable étant donné que le carrefour vient d'être rénové.

Ne serait-il pas profitable :

- D'introduire une interdiction de tourner à gauche pour le flux de véhicules en provenance du rond-point du Obi assorti d'un panneau d'indication de la direction piscine à ce même Rond-point par la rue du Silo.
- D'introduire pour le flux de véhicules Piscine-rond-point de Préfaully une obligation de tourner à droite dans la rue du Caudray ce qui permettra de n'avoir à long terme qu'une présélection et donc (on peut rêver !) un parage en épis le long du Collège (face à la piscine).

M. P. Petter, conseiller municipal, remercie Monsieur le Conseiller communal Roger Gumy de sa préoccupation par rapport à la circulation dans ce quartier. Il s'avère que les choses ne sont pas toutes simples. Ces questions méritent une analyse plus approfondie et peut-être qu'un comptage routier serait nécessaire aussi pour étayer les réponses qu'on y apportera.

Une réponse plus complète sera donc donnée ultérieurement.

M. J.-P. Rouyet (F.r.) dépose une interpellation sur la participation au G8 :

Mesdames, Messieurs,

Pour la Fourmi Rouge, la prochaine rencontre du G8 à Evian est une nouvelle démonstration de puissance des grands de ce monde contre les peuples, et une provocation à leur égard pour bien marquer la suprématie des Etats impérialistes. Encore plus qu'au Forum économique de Davos, cette rencontre sera protégée par des mesures de sécurité exceptionnelles, démesurées, pharaoniques.

N'a-t-on pas en effet entendu parler d'un montant de 40 millions de francs que devra déboursier la Suisse, donc les contribuables de notre pays, pour aider Evian à accueillir ces Seigneurs venant prêcher le néolibéralisme et la mondialisation. Permettez-nous de vous dire que notre groupe est très choqué et offusqué par ces perspectives, même si tout ceci se décide bien sûr à un autre niveau.

Nous avons ce soir une question plus terre-à-terre : est-il prévu que notre Police municipale prête main forte à la Police cantonale, pour contribuer à assurer la sécurité du G8 ?

Si tel était le cas, peut-on compter que la Municipalité fasse tout son possible pour éviter que notre Police soit impliquée dans cette opération, de quelque manière que ce soit ? Cela devrait être très facile à justifier. En effet, ne nous a-t-on pas dit, devant ce Conseil, que notre Police était déjà très surchargée par son travail à Renens et que toute activité supplémentaire n'était pas envisageable ?

M. P. Petter, conseiller municipal : Il est difficile de dire aujourd'hui si la police de Renens sera ou non sollicitée dans le cadre des opérations du G8. Lorsqu'on nous a demandé notre aide pour EXPO 02, nous avons déjà répondu que nous ne disposons pas d'effectifs nécessaires pour une participation à l'infrastructure de sécurité sur place.

En l'occurrence, il s'agit d'un autre problème qui touche ici la sécurité directe des personnes : la police cantonale peut être amenée à demander des renforts au sein des polices municipales qui sont déjà toutes averties de l'importance de cet événement.

Encore une fois, il s'agit-là de sécurité publique, il n'y a pas matière à de la politique et ce n'est pas à la commune de décider si oui ou non elle mettra à la disposition de l'Etat des policiers qui seraient nécessaires dans le cadre de cette opération. Je ne peux donc rien vous dire. Quoiqu'il en soit, nous ne pouvons pas refuser une aide ponctuelle émanant de l'Etat pour assurer la sécurité des citoyens de la région.

Donc aujourd'hui, il est impossible de vous répondre. Par contre, je sais que les aspirants de police qui ont commencés leur école ont reçu avec leur avis de service une information qu'ils seraient à disposition, également dans le cadre de leur Ecole, pour assurer un service de sécurité. Evidemment, s'agissant d'aspirants, ils ne seront pas armés et ne participeront donc pas de près à des opérations, mais ils seront là pour la circulation, par exemple. Quoi qu'il en soit toutes les forces de police pourraient être mobilisées, le cas échéant, s'il devait arriver dans le pire des cas 50'000 ou 100'000 personnes dans la capitale.

Espérons donc qu'aucun débordement n'arrivera à Lausanne ou dans la région !

M. J.-P. Rouyet (F.r.) : Je suis surpris de la rapidité de la réponse de Monsieur le conseiller municipal Pascal Petter. Cela traduit-il aussi l'avis de la Municipalité ?

Finalement, je me demande également s'il y a des accords qui lient notre police municipale à la police cantonale et qui font qu'il y a des obligations, comme par exemple agir contre des manifestants ou être forcé de défendre des hôtels ou des lieux de séjour de chefs d'états ?

Mme A.-M. Depoisier, syndique : Il existe en effet des accords, une subordination entre la police cantonale et les polices municipales.

Par contre, je peux vous dire que la Municipalité n'a pas encore eu l'occasion de se prononcer sur ce sujet étant donné qu'aucune demande ne nous a encore été adressée.

M. J.-F. Clément (soc.) : J'interviens à titre personnel concernant le G8 qui se tiendra à Evian et qui nous est rappelé par le groupe "Fourmi rouge".

Effectivement le G8 stigmatise le fossé entre états riches et états pauvres et aussi l'absence d'une certaine forme de solidarité. De nombreuses mesures, actions plutôt réactives semblent envisagées pendant le G8, mais je pense que nous avons aussi une responsabilité à prendre et le fossé entre riches et pauvres n'est pas le seul fait des états, on a souvent évoqué à ce micro les problèmes de répartitions des richesses.

Pour rappel, on a parlé de solidarité avec Chavannes, d'absence de plan social chez IRIL lors de la fermeture de l'entreprise et on a entendu au même moment que certains banquiers partaient avec 2 millions de dédommagement. On a également parlé de la perte de la valeur de l'action Swissair à ce micro.

Alors plutôt que d'avoir une action réactive au G8, je proposerais de faire quelque chose de cet événement et que nous conseillers communaux posions une action concrète de solidarité au niveau de la commune à l'occasion du G8, mettant ainsi en œuvre un adage qui dit que "c'est par de petits gestes, qu'on défend de grandes idées".

J'invite donc tous les conseillers communaux qui seraient intéressés par ce projet à me rencontrer à l'issue de la séance pour voir ce que nous pourrions envisager au sein de ce conseil pour déboucher sur un projet concret et à l'échelle de notre commune.

M. R. Divorne (rad.) : Je m'insurge contre le fait que cette tribune est utilisée pour démystifier le G8. A Renens, il n'y a pas que des gens qui sont contre le G8 - personnellement je suis pour. En Suisse, nous avons le sens de l'hospitalité et je crois que c'est de notre devoir par tradition de respecter toutes les règles.

Je m'offusque entre autre contre le "politiquement correct" de systématiquement démonter tout ce qui est en train de se faire aujourd'hui.

Je voulais simplement dire que la tribune du conseil communal n'était pas faite pour dénigrer une manifestation telle que le G8 !

Mlle E. Torriani (F.r.) : Je suis déçue et révoltée depuis l'annonce de la probable fermeture du planning familial du CHUV. Car en effet, dans ma fonction d'élève infirmière, j'apprends qu'un bon accompagnement suite à une naissance, une interruption de grossesse ou d'autres événements significatifs dans la vie d'une femme est essentiel qu'un acte médical réussisse.

Au CHUV, les conseillères interviennent directement auprès des patientes hospitalisées à la maternité pour des questions d'infertilité, de fausse couche, d'interruption de grossesse, de ménopause ou de naissance.

De plus, le travail d'information et de prévention exercé par le planning familial (par exemple, sur les maladies sexuellement transmissibles, la contraception ou la sexualité) est primordial pour favoriser une bonne santé physique et psychique chez les jeunes.

Je constate que certains politiciens mènent une politique qui empêche les travailleurs de la santé de mettre en pratique leur formation. La fermeture de ce planning n'est qu'un exemple de plus. Tout ceci pour économiser Fr. 340'000.-.

Petite parenthèse : n'oublions pas qu'une action de prévention pour un contraceptif coûte nettement moins cher qu'une interruption de grossesse !

En tant que future professionnelle de la santé, je m'oppose à la fermeture du centre de planning familial de la maternité du CHUV et je vous encourage à signer et à faire suivre la pétition du syndicat suisse des services publics.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : Je vous rappelle que le 18 mai prochain nous aurons à voter sur 9 objets fédéraux, dont 2 initiatives portant sur le nucléaire.

D'après ce que nous avons pu voir jusqu'à maintenant, certains milieux semblent avoir une singulière conception de l'information. Exemple : leur annonce insinuant que si vous voyagez en train, vous utilisez pour 40 % de courant nucléaire. Les CFF ont répondu clairement que c'était faux, qu'ils possédaient leurs propres centrales hydroélectriques, si bien que la quasi-totalité de leur consommation était couverte par des énergies renouvelables. On se serait donc attendu à ce que les promoteurs de l'annonce fallacieuse s'excusent de leur erreur et renoncent immédiatement à l'usage de cette annonce. Or, ils ont décidé de persister, montrant bien qu'il ne s'agissait pas d'une simple erreur commise de bonne foi, mais bien d'une volonté délibérée de tromper les gens.

Faute de pouvoir moraliser la campagne au niveau national, revenons à Renens pour essayer au moins de limiter les malhonnêtetés là où nous le pouvons. Lors de la campagne sur la libéralisation de l'électricité, nous avons vu le conseil d'administration du SIE puiser froidement dans la caisse alimentée par tous les abonnés au réseau électrique pour financer la campagne de votation d'un des camps.

Je demande à la Municipalité de tout faire pour qu'un pareil détournement de fonds ne se répète pas à l'occasion des votations du 18 mai. A supposer qu'elle ne réussisse pas à se faire entendre (ce que je regretterais), je désire qu'on nous communique publiquement les noms des membres du conseil d'administration qui se seront opposés à ce détournement. Il n'y a en effet pas de raison que la réputation de ces membres pâtisse des agissements de leurs collègues moins délicats.

Mme A.-M. Depoisier, syndique : C'est vrai que la votation que nous allons avoir au mois de mai prochain à propos de l'énergie nucléaire est très importante.

Il est vrai aussi que le SIE s'approvisionne à travers les services électriques de Lausanne auprès d'Eos. Pour avoir un peu étudié (...) quelle est la provenance du courant que nous livre Eos par rapport à d'autres sociétés en Suisse, Eos a très peu recours à l'énergie nucléaire. C'est déjà un bon point pour notre fourniture l'électricité.

Personnellement, je m'engage volontiers à demander que le Conseil d'administration ne s'engage pas dans la campagne qui va s'ouvrir - ou qui s'est déjà ouverte - pour le mois de mai prochain concernant les initiatives antinucléaires.

Encore une fois, je suis une sur onze. Comme vous l'avez dit, c'est une affaire de membres de Conseil d'administration et de la position de chacun. Mais pour moi ma position est connue et je défendrai cette position.

M. le Président clôt la discussion, car la parole n'est plus demandée.

Il remercie l'assemblée de son dévouement professionnel à la chose publique et lui souhaite une bonne fin de soirée.

La séance est levée à 21H25.

Le Président :

La Secrétaire :

G. Nicolas

R. Joliat